



# **CYCLO CLUB ERDEVEN**

## **REGLEMENT TROC-VELOS D'OCCASION**

- 1- La vente des vélos sera effectuée par les membres du « **CYCLO CLUB ERDEVEN** ».
- 2- Les propriétaires feront enregistrer leurs vélos auprès de l'organisateur **munis d'une pièce d'identité**, le matin de la vente **entre 10H00 et 13H00**. La fiche vendeur mentionnera le descriptif des vélos, le numéro d'enregistrement et le prix affiché à la vente.
- 3- L'identité du propriétaire sera inscrite sur un registre.
- 4- Pour chaque vélo déposé, une participation de **2 euros** sera demandée.
- 5- La vente se fera à partir de **14h00** et se terminera à **16h00**.
- 6- Chaque vente est réglée en espèces ou par chèque à l'ordre du propriétaire des vélos (carte bancaire exclue).
- 7- A restitution du règlement, **un montant de 10 % du prix de vente** de chaque vélo vendu sera perçu par l'organisateur.
- 8- Le retrait des vélos invendus se fera après la vente de **16H00 à 17H00**.
- 9- **Tout vélo invendu non retiré après la vente sera soumis à pénalités de gardiennage (10 euros par jour)**.
- 10- **Tout vélo non repris au-delà de 8 jours deviendra propriété du club.**

**L'organisateur « CYCLO CLUB ERDEVEN » décline toute responsabilité quant à la provenance et la qualité des vélos, ainsi que tout vol sur le site de vente.**

03/04/2025